

OBJET COMPTE ADMINISTRATIF 2007
BUDGET ANNEXE AFFAIRES FUNERAIRES

La Régie chargée de la gestion des cimetières et du crématorium de la Commune, est un service doté de l'autonomie financière qui dispose d'un budget propre, distinct de celui de la Commune. Il retrace essentiellement les opérations suivantes :

- en dépenses : produits d'entretien, fournitures de bureau, fluides (électricité, gaz...), personnel ;
- en recettes : opérations de fossoyage, opérations de crémation, prestations diverses (columbarium, casiers frigorifiques...).

A la clôture de l'exercice, la réalisation du Budget de la Régie est indiquée au sein de deux documents qui sont respectivement :

- le Compte Administratif pour ce qui est de l'Ordonnateur, d'une part ;
- le Compte de Gestion pour ce qui est du Comptable, d'autre part.

Les prévisions budgétaires retenues au titre de l'année 2007 s'équilibraient à la somme de 288 948,36 € pour le Fonctionnement.

L'exécution du Budget se traduit comme suit :

- recettes	136 335,82 €,
- dépenses	214 863,67 €,
. résultat de l'exercice	- 78 527,85 €,
- reprise des résultats antérieurs	88 948,36 €,
. résultat brut de l'exercice	10 420,51 €.

Je vous demande donc d'approuver le Compte Administratif 2007 de la Régie Affaires Funéraires.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE MAIRE

Gilbert ANNETTE

OBJET **COMPTE ADMINISTRATIF 2007**
 BUDGET ANNEXE DES AFFAIRES FUNERAIRES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 08/4-05 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur MAILLOT Gérald, 3ème Adjoint, présenté au nom de la Commission Affaire Générale / Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE**

*9 abstentions
(dont 2 votes par procuration)*

pour

<i>FOURNEL Dominique, ALLIE Carmen, TROTET Maryse, INGAR Iqbal, HOARAU Patricia, BARDIERE Jean-Michel et HOARAU Serge</i>	<i>autres élus présents</i>
---	-----------------------------

Approuve le Compte Administratif 2007 de la Régie Affaires Funéraires qui fait apparaître un excédent de clôture de 10 420,51 € en Section de Fonctionnement.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 25 JUIN 2008



LE MAIRE

Gilbert ANNETTE